

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 MARS 2019

## DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

**DATE DE LA CONVOCATION** : 14 mars 2019

**PRÉSENTS** : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, M. Philippe RIMAUD, Mme Martine LASSERRE, M. Jean-Jacques BIROT, M. Francis STROHNER, M. Fabrice REYNAUD, Mme Béatrice ALLEMAND, Mme Ghislaine DURON, Mme Corine RIEHS, M. Philippe PROTHAIS, M. Bernard RAVAT.

**Secrétaire de séance** : Mme Martine LASSERRE

**Absent excusé** : M Bernard BEAUPRAT procuration à Mme Béatrice ALLEMAND

**Absente** : Mme Christelle DE PUGA,

**Ouverture de la séance** : 20 h 35

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire demande à ce que soit rajouté un point à l'ordre du jour (vente du C15). Les élus acceptent à l'unanimité.

### **1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Aline TEYCHENEY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les délibérations modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018.

### **2) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018**

Le conseil municipal, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part si ce n'est :

- une différence de 0,01 € au niveau de l'investissement « transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire ». Le compte de gestion indique une somme de 22 616,06 € au lieu de 22 616,07 € d'où la différence de 0,01 € au niveau du résultat de la clôture de l'exercice 2018 pour l'investissement :

Compte de gestion = - 138 862,27 € / compte administratif = - 138 862,26 €

- une différence de 22 616,06 € au niveau de la clôture de l'exercice 2018 pour le fonctionnement

Compte de gestion = 586 658,06 € / compte administratif = 609 274,12 €

Ces différences correspondent aux écritures de transfert au SDEEG suite à la dissolution du SIEAV et seront, comme convenu avec le receveur, régularisées sur l'exercice 2019.

### **3) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, approuve à l'unanimité l'affectation de résultats 2018 comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 470 411,86 €

- Section d'investissement : excédent de fonctionnement capitalisé 138 862,26 €

### **4) VENTE C15**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'un nouveau véhicule technique a été acheté. Il s'agit d'un Berlingo Citroën utilitaire. Le concessionnaire Citroën a proposé de reprendre l'ancien véhicule technique, un C15 de 1997, pour la somme de 145,76 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

### **5) Avis sur la demande de la SAS GONFRIER FRERES – Château de Marsan pour l'exploitation d'une installation de conditionnement et de préparation de vins sur Lestiac-sur-Garonne.**

Un arrêté préfectoral en date du 17 janvier 2019 a prescrit l'organisation d'une consultation publique du 11 février 2019 au 11 mars 2019 inclus concernant la demande d'enregistrement présentée par la SAS GONFRIER FRERES Château de Marsan en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer la préparation et le conditionnement de vins existant sur la commune de Lestiac-sur-Garonne.

Les mairies du rayon d'affichage ARBANATS, ILLATS, LANGOIRAN, PAILLET, PODENSAC, RIONS étaient appelées à formuler un avis sur la demande d'enregistrement présentée, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de la consultation du public.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix POUR, 1 Abstention, 0 Contre, émet un avis FAVORABLE à la demande d'enregistrement présentée par la SAS GONFRIER FRERES Château de Marsan en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer la préparation et le conditionnement de vins existant sur la commune de Lestiac-sur-Garonne.

## **6) AVIS SUR LE PROJET SAGE VALLEE DE LA GARONNE**

La commission locale de l'Eau, lors de sa séance plénière du 16 octobre 2018, a donné un avis favorable pour engager les consultations administratives sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la vallée de la Garonne. Ces consultations se déroulent pendant 4 mois à compter du 20 décembre 2018, soit jusqu'au 20 avril 2019.

En application de l'article R212-39 du code de l'environnement, ce projet est soumis pour avis aux communes.

Tout avis sera réputé favorable s'il n'intervient pas dans ce délai de 4 mois. Les avis recueillis seront joints au dossier d'enquête publique sur le projet de SAGE.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 10 voix POUR, 3 Abstentions, 0 Contre, émet un avis FAVORABLE sur le projet SAGE Vallée de la Garonne.

## **7) QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait part des simulations pour le prochain vote des taxes 2019 :

- Augmentation de 0,25% : + 854 €
- Augmentation de 0,50 % : + 1 661 €

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.**